



Ordre de bourse pour parts ordinaires de la Banque WIR soc. coopérative

N° de valeur 263'554

Je donne/Nous donnons l'ordre suivant pour l'achat/vente de _____ (nombre) parts ordinaires.

Achat - au prix d'achat maximal de _____ CHF par titre

Vente - au prix de vente minimal de _____ CHF par titre

Compte à
débitier/créditer

- Compte CHF
 Compte d'épargne
 Compte d'épargne 60+

N° de compte _____

Valable jusqu'à la date du

_____ *

prochain jour de négoce

* au plus tard jusqu'à la fin du sixième
mois après entrée du courrier

La somme vous sera créditée/débitée le jour de la transaction valeur = plus 2 jours ouvrables).

Si le présent ordre porte sur la vente de parts ordinaires, et s'il peut être exécuté, il doit en tout état de cause être considéré comme une cession des droits patrimoniaux y afférents en faveur de l'acquéreur concerné resp. comme autorisation de la Banque WIR à céder les parts ordinaires à l'acquéreur concerné.

M./Mme/Entreprise

Prénom Nom _____

Rue _____

Code postal et lieu _____

Le client accuse réception des conditions générales et accepte que celles-ci s'appliquent - sous réserve de conventions contraires - aux relations entre le client et la Banque.

Date

Signature

Les ordres peuvent être transmis par écrit par poste (**Banque WIR soc. coopérative, Dép. Finances: parts ordinaires, case postale, 4002 Bâle**) ou par fax au **061 / 277 93 08**.